

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel direction@hautegaspesie.com



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie,
siégeant pour l'administration des territoires non organisés

464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts
Mardi 14 février 2023, à 19 h 15, salle de conférences du centre administratif de la MRC

PROJET D'ORDRE DU JOUR

N°	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x			
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 février 2023			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023			x		
4	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 janvier 2023			x		
5	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
5.1	Comptes de taxes impayés			x		
5.2	Avis de motion, règlement modifiant le règlement numéro 2020-384 TNO <i>Règlement sur la gestion contractuelle – TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie</i>			x		
5.3	Avis de motion, projet de <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphes</i>			x		
5.4	Résolution d'adoption du projet de <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphes</i>			x		
5.5	Projet de <i>Règlement relatif à la démolition d'immeubles sur les territoires non organisés de Mont-Albert et de Coulée-des-Adolphes</i>			x		
5.6	Adoption du rapport annuel 2022 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et d'organisation des secours			x		
6	AFFAIRES NOUVELLES					
6.1						
6.2						
7	Période de questions	x			Heure :	
8	Levée de la séance			x	Heure :	

